

## Communiqué de presse à diffusion effective et intégrale

Paris, le 18 mai 2017

## Rachat d'actions et annulation d'actions détenues par la société

L'Assemblée générale de la société du 18 mai 2017, dans sa partie ordinaire, a approuvé la quatrième résolution relative à l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions et donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour son exécution.

Cette autorisation se substitue à celle accordée par l'Assemblée générale du 20 mai 2016 et met fin au programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration du 27 juillet 2016 à l'issue duquel 20 036 actions ont été acquises.

L'Assemblée générale du 18 mai 2017, dans sa partie extraordinaire, a approuvé la dix-neuvième résolution relative à la réduction du capital social par annulation des actions détenues par la société.

Ces deux résolutions de l'Assemblée générale du 18 mai 2017- nouveau programme de rachat d'actions d'une part et annulation des actions détenues d'autre part – feront l'objet de décisions de communication et de mise en œuvre par le Conseil d'administration, en application des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale.

Contact: BAL-COMFI@creditfoncier.fr

Co document est disponible sur le site de la direction de l'information légale et administrative <a href="https://www.info-financiere.fr">www.info-financiere.fr</a> et sur le site de la Société <a href="https://www.locindus.fr">www.locindus.fr</a>

